

PROGRAMME

NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

1^{ER} - 2^E - 3^E TRIMESTRES

DU 11 SEPTEMBRE 2017 AU 26 JUIN 2018 INCLUS



REGLEMENT INTERIEUR

Modalités de fonctionnement :

- **Jours** : activités facultatives, le lundi et/ou le mardi
- **Horaires** : de 15h15 à 16h45
- **Public concerné** : tous les élèves scolarisés en maternelle et élémentaire

Inscriptions :

- **Pré-inscriptions à l'année** : du **3 juillet au 25 août 2017** sur www.ville-eguisheim.fr
- **Inscriptions à l'année** : une confirmation vous sera adressée courant semaine 35, comportant un talon réponse à remettre à la mairie accompagné de votre règlement avant le **7 septembre 2017**.
A défaut, l'inscription sera considérée comme non établie et la place sera rendue à nouveau disponible.
- Sauf cas particulier, nous nous verrons contraints de ne pas programmer une activité en-dessous d'un nombre minimum d'inscrits.
- Compte tenu de la tenue des activités périscolaires du 11 septembre 2017 au 26 juin 2018, une prise en charge de votre enfant les 4 et 5 septembre 2017 ainsi que les 2 et 3 juillet 2018 est possible par le périscolaire « Les P'tits Loups » (prendre contact au 03.89.24.91.80 / lesptitsloups68@orange.fr).

Déroulement des activités :

- **Lieux des activités** : de façon régulière, à l'école maternelle ou élémentaire, au périscolaire « les P'tits Loups », à l'extérieur ou dans les salles de sport communales
- **Goûter** : un temps de pause permet aux enfants de prendre un goûter à 15h15. Si vous souhaitez que votre enfant prenne un goûter le lundi et/ou le mardi, merci de lui glisser un goûter sec dans un sac, avec une petite bouteille d'eau le cas échéant.
- **Prise en charge des enfants à l'issue des activités** : en maternelle comme en élémentaire, le transfert de responsabilité se fait à 16h45 précises entre le personnel chargé de l'encadrement des activités et les parents, toute autre personne **majeure nommément désignée** au moment de l'inscription, ou au périscolaire « les P'tits Loups » lorsque l'enfant y est inscrit. Les élèves d'élémentaire qui ont la possibilité de rejoindre seuls leur domicile, peuvent le faire avec l'autorisation du responsable légal au moment de l'inscription.
- **En cas de retard à l'issue de l'activité, l'enfant sera considéré comme étant confié à l'association périscolaire « les P'tits Loups »**, avec entrée en application de leurs conditions propres de garde (règlement de fonctionnement, facturation, etc.).

Coût :

2€/séance	lundi	mardi
1^{er} trimestre - MODULE A du 11/09 au 19/12/17	26 €	26 €
2^e trimestre - MODULE B du 08/01 au 17/04/18	24 €	26 €
3^e trimestre - MODULE C du 07/05 au 26/06/18	14 €	14 €

- Gratuité de l'activité pour le 3^e enfant d'une même fratrie
- Une aide exceptionnelle peut être envisagée au cas par cas, dans certaines situations : contacter la mairie.

Paiement et facturation :

- Règlement à l'inscription, par espèces ou par chèque (à l'ordre du Trésor public) : **1 chèque par enfant et par trimestre, qui seront encaissés au fur et à mesure de l'année.**
- Les séances exceptionnellement annulées ou remplacées par un accueil aux « P'tit lousps » ne sont ni rattrapées ni remboursées
- Assurance : les parents veilleront à ce que leur assurance couvre bien les risques liés à l'activité choisie.

PLANNING HEBDOMADAIRE : RECAPITULATIF DES PRISES EN CHARGE POSSIBLES

- **Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)** : temps d'activité organisé par la mairie d'Eguisheim le lundi et le mardi
- **P'tits Loups** : temps d'activité organisé par l'association périscolaire le lundi et le mardi à partir de 16h45, le mercredi à partir de 11h, le jeudi et le vendredi à partir de 15h15

	lundi	mardi	mercredi **	jeudi	vendredi
8h00 - 11h30	classe	classe	classe (8h – 11h)	classe	classe
11h30 - 13h30	pause méridienne	pause méridienne	P'tits Loups	pause méridienne	pause méridienne
13h30 - 15h15	classe	classe	P'tits loups	classe	classe
15h15 - 16h45	NAP *	NAP *	P'tits loups	P'tits Loups	P'tits Loups
16h45 - 18h15	P'tits Loups	P'tits Loups	P'tits loups	P'tits Loups	P'tits Loups

* **goûter** : le lundi et le mardi, les goûters pris à 15h15 sont fournis par les parents (les autres jours de la semaine par « les P'tits Loups »)

** **mercredi** : les « P'tits Loups » proposent 3 formules d'accueil, au choix (renseignements complémentaires auprès de l'accueil périscolaire : <http://club.quomodo.com/les-ptits-loups/accueil.html>)

1. 11h00 – 12h00 (sans repas)
2. 11h00 – 14h00 (avec repas)
3. 11h00 – 18h00 (avec repas, après-midi loisirs et possibilité de faire ses devoirs)
4. 14h00 – 18h00 (après-midi loisirs et possibilité de faire ses devoirs)

Comportement et assiduité :

- Une fois inscrits, les enfants sont tenus d'assister aux activités. En cas d'absence exceptionnelle, les parents doivent impérativement prévenir les services de la mairie ou l'animateur.
- Les enfants sont tenus de respecter et obéir aux personnels d'animation, qui s'attachent à accomplir consciencieusement leur travail et veiller au bien-être des enfants. Tout acte d'indiscipline ou faute grave sera signalé aux familles et pourra faire l'objet de sanctions appropriées, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive des NAP.
- Les prescriptions du présent règlement ne font pas obstacle au respect de l'ensemble des réglementations en vigueur et notamment des règlements intérieurs des établissements scolaires.

Dispositions diverses :

Toute information ou remarque concernant les NAP peuvent être directement transmises à la mairie :

21, Grand'rue - 68420 EGUISHHEIM

tél : 03 89 41 21 78

fax : 03 89 24 38 50

courriel : mairie.eguisheim@wanadoo.fr

<http://www.ville-eguisheim.fr>

L'inscription d'un enfant aux NAP mises en place par la municipalité implique l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur.

ACTIVITES PROPOSEES TOUT AU LONG DE L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

		TRIMESTRE 1 / MODULE A		TRIMESTRE 2 / MODULE B		TRIMESTRE 3 / MODULE C	
		lundi (13 séances)	mardi (13 séances)	lundi (12 séances)	mardi (13 séances)	lundi (7 séances)	mardi (7 séances)
ECOLE MATERNELLE	Petite section	A1	A2	B1	B2	C1	C2
		Sieste prolongée	Sieste prolongée	Sieste prolongée	Sieste prolongée	Sieste prolongée	Sieste prolongée
	Moyenne et grande sections	A3	A4	B3	B4	C3	C4
		Jeux sportifs	Jeux sportifs	Jeux sportifs	Jeux sportifs	Nature et jeux d'extérieur	Nature et jeux d'extérieur
		A5	A6	B5	B6	C5	C6
		Le livre dans tous ses états	Le livre dans tous ses états	Arts graphiques et manuels	Arts graphiques et manuels	Arts et musique	Arts et musique
		A7	A8	B7	B8	C7	C8
Temps libre	Temps libre	Temps libre	Temps libre	Temps libre	Temps libre		
ECOLE ELEMENTAIRE	CP-CE1 CE2-CM	A9	A10	B9	B10	C9	C10
		Activités « nature »	Activités « nature »	A la découverte de tous les sports	A la découverte de tous les sports	Jeux de balle et d'extérieur	Jeux de balle et d'extérieur
		A11	A12	B11	B12	C11	C12
		Arts graphiques et manuels	Arts graphiques et manuels	Arts et musique	Arts et musique	Arts graphiques et manuels	Arts graphiques et manuels
		A13	A14	B13	B14	C13	C14
		Temps libre	Temps libre	Temps libre	Temps libre	Temps libre	Temps libre

- Les activités proposées comprennent un temps de pause, au cours duquel les enfants ont la possibilité de prendre un goûter (fourni par les parents), sous la responsabilité de l'animateur.
- Sieste prolongée pour les élèves de Petite section

Lorsque votre enfant fait la sieste le lundi et/ou le mardi à l'école, celle-ci est prolongée et suivie d'un réveil en douceur par l'Atsem : compte tenu du fait que réveiller un enfant à 15h15 perturbe grandement le sommeil de ses camarades, nous remercions les parents qui ne souhaitent pas inscrire leur enfant à la sieste prolongée, de préférer une autre forme de garde le lundi et le mardi.